



SYNTHÈSE du CSA CENTRAL du 26 septembre 2024

Réponses de la Direction à la DECLARATION PREALABLE de la CFDT-VNF

La plupart des réponses aux questions posées ont été apportées lors de la présentation des différents points inscrits à l'ordre du jour. En complément, la direction a apporté les précisions ci-après :

Saisonniers

Un travail sur les modalités de recrutements des saisonniers est en cours de préparation et fera l'objet d'un échange en CSAC pour les contrats 2025.

Face au constat de la baisse de rémunération des agents recrutés en contrat saisonnier puis en CDD, la CFDT-VNF rappelle que la direction s'était engagée sur le maintien des conditions, sans perte financière. La Direction n'a pas apporté de réponse précise sur le dispositif déployé, ni sur le mode de calcul. Cependant, elle a souligné qu'une analyse sera faite très prochainement et qu'une réponse précise sera apportée. Elle confirme que l'engagement de non-perte financière sera respecté.

Point sur le programme de modernisation et de maintenance

Un point complet sera réalisé lors d'un prochain CSAC.

La CFDT-VNF a rappelé que, contrairement aux PEVNF, aucun dispositif de maintien de rémunération n'est prévu pour les OPA et que **la Direction** devait étudier sa mise en place.

La Direction a indiqué que le maintien de rémunération des OPA était possible via les textes existants. Par ailleurs, une réflexion sera menée pour intégrer les CDI maintenance.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS, NOTAMMENT LA COMPLEMENTAIRE SANTE COLLECTIVE

L'accord ministériel prévoit une complémentaire santé à adhésion obligatoire et une prévoyance à adhésion facultative.

La CFDT-VNF a précisé que beaucoup d'agents ont des contrats couplés complémentaire santé/ prévoyance et que la difficulté dans la future configuration sera de pouvoir articuler ces contrats.

La Direction a indiqué qu'avec la MGEN, dès lors que l'agent est engagé depuis plus d'un an, son préavis de résiliation sera réduit, ce qui lui permettra de résilier son contrat jusqu'au 30 novembre prochain.

Par ailleurs les informations relatives à la prévoyance seront connues début novembre. Les agents disposeront d'un délai d'un peu plus de 15 jours pour faire leur choix.

Pour les agents détenant un contrat dépendance avec ALPTIS, la Direction a demandé au Ministère de lui préciser si c'est aux agents de faire la résiliation.

Les agents qui seront en retraite en début d'année 2025 ne seront pas tenus de s'affilier à la complémentaire santé ALAN et pourront faire valoir une clause de dispense en indiquant la mention « contrat en cours ».

Sur le plan fiscal, la partie prise en charge par l'agent ne sera plus imposable. La partie payée par l'employeur est ajoutée dans le revenu imposable comme un avantage en nature.

Une 1^{ère} communication à laquelle étaient jointes 3 fiches d'information (obligation et possibilités de dispense, les ayants droit et les garanties) a été adressée aux agents.



Une 2^{ème} communication aux agents a été réalisée avec un lien vers le simulateur et la FAQ du Ministère (consultable sur l'intranet du Ministère ou le site d'ALAN).

Une 3^{ème} communication sera faite la semaine prochaine auprès des agents avec un rappel du lien vers la FAQ actualisée et des informations pratiques.

Les mails d'affiliation seront envoyés aux agents entre le 9 et le 11 octobre 2024.

Les agents auront la possibilité soit de confirmer leur adhésion à la complémentaire santé ALAN, choisir des options et enregistrer des ayants droits, soit de faire valoir une dispense en joignant le justificatif.

Les agents rencontrant des difficultés pour accéder au mail, pourront avoir accès à un plateau téléphonique pour effectuer les démarches et avoir les réponses à leurs éventuelles questions.

Des référents au sein des DT ainsi que 25 agents du SGAP ont été formés.

Des permanences dans chaque DT seront organisées. Des permanences secondaires seront mises en place à Valenciennes, Charleville Mézières, Nancy, Conflans Ste Honorine, Besançon, Nevers et Béziers.

L'objectif est que les agents ayant le plus de difficultés aient accès prioritairement à ces permanences.

Des webinaires ont été réalisés et sont disponibles sur l'intranet du Ministère.

La CFDT-VNF a demandé que la direction communique un bilan des permanences et relaye les liens des webinaires sur l'intranet et toutes les informations dans la rubrique actualités du site intranet.

Elle regrette que la participation de l'employeur se limite à 50 %, soit le minimum légal et qu'elle ne s'applique pas aux ayants droits et aux enfants car cela augmente considérablement la cotisation, sachant qu'il faudra ajouter ensuite le coût de la prévoyance.

Elle rappelle que pour les salariés privés, la prévoyance est prise en charge à 100 % par VNF même si les garanties sont différentes.

REVISION DE L'INSTRUCTION RIFSEEP

L'instruction reprend notamment :

- Les nouveaux socles du MTE pour les AAE, IPEF et Administrateur d'Etat,
- Pour les catégories B : ajout des responsables de niveau N-3 à forte exposition en Groupe 1,
- Les échanges qui ont eu lieu dans le cadre du protocole intersyndical sur la classification des C3 issus des requalifications,
- La mention de la prime d'intérim pouvant être répartie à parts égales entre 2 personnes maximum.

La CFDT-VNF a demandé une nouvelle fois l'harmonisation du socle IFSE des agents de catégorie C administratifs et techniques et rappelé que les agents encadrants devaient classer dans le GR 1 d'IFSE de la catégorie B alors que certaines DT fournissaient des simulations avec une classification en G2.

La direction a indiqué que la démarche relative au plan de requalification (C3 en B) fera l'objet d'une fiche financière fournie à la demande des DT et que les difficultés rencontrées localement peuvent être remontées. Elle a précisé que les DT ne sont pas toutes au même niveau d'avancement sur l'exercice. Les échanges entre les représentants du personnel locaux et les secrétaires généraux des DT sont possibles.

La CFDT-VNF a précisé que l'agent doit avoir accès à une simulation financière mais qu'il doit avoir accès également à la simulation de sa carrière.

Elle a fait part de la frustration de certains agents qui ont passé le concours de catégorie B, qui ont fait des mobilités et ont de plus en plus de responsabilités. Elle a rappelé que **la direction** s'était engagée à mettre un écart **significatif** pour les B qui seraient amenés à encadrer des B promus au titre du plan de requalification. Elle insiste sur le fait que l'écart doit être vraiment conséquent pour valoriser ces personnels méritants.

La **direction** a indiqué avoir bien pris en compte la situation et étudiera la question.

VOTE **CFDT VNF** : ABSTENTION

La **CFDT-VNF** est en attente, dans la prochaine instruction :

- de toutes les revendications portées,
- de l'alignement du socle des C administratifs sur les C techniques.

BILAN DE LA MOBILITE POUR L'ANNEE 2023

2 processus de mobilité par an sont organisés :

- le cycle annuel (1 publication au printemps) – publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants
- la mobilité au fil de l'eau A-B-C (plusieurs publications/an)- publication des postes vacants uniquement

La publicité des postes vacants est réalisée sur le site internet « choisir le service public », le site de recrutement du pôle ministériel, le site internet de VNF et sur différents jobboards pour certains postes.

La publication des résultats est réalisée sur le site internet VNF (fil actu) et le portail VNF&MOI. Pour améliorer la visibilité et la lisibilité, une refonte de l'espace recrutement est en cours et intégrera les concours et la mobilité à VNF dans le cadre d'une vision design forte et d'un nouveau parcours de l'utilisateur.

Quelques chiffres (toutes catégories confondues) :

Candidats affectés

Cycle annuel : 80,80 %

Fil de l'eau : 62,93 %

Taux d'attractivité

Cycle annuel : 44 %

Fil de l'eau : 66 %

Taux de pourvoi des postes vacants

Cycle annuel : 38,46 %

Fil de l'eau : 43,84 %

Evolution triennale (2021-2023) des taux de pourvoi des postes vacants :

Cycle annuel : 36,38 %

Fil de l'eau : 44,95 %

Le taux d'absence de candidats reste important mais il baisse en 2023 proportionnellement au volume des postes publiés par rapport aux années antérieures.



La **CFDT-VNF** souhaiterait connaître le nombre de postes publiés et pour lesquels aucune candidature n’a été enregistrée, que ce soit sur le cycle annuel ou le fil de l’eau. Cela permettrait de s’interroger sur l’attractivité des postes.

La **direction** fournira cette donnée.

La **CFDT-VNF** s’interroge sur le fait que malgré le nombre important de postes de PEVNF sans candidature (107), VNF n’organise pas de concours. De plus, elle rappelle que VNF s’est pourtant engagé dans le pacte social à accompagner les CDD de transition vers cette voie. Cela manque de cohérence, car sans concours on diminue les chances de pourvoir les postes et pour les CDD de s’inscrire dans la démarche.

La **direction** a indiqué qu’elle étudiera la question.

La **CFDT-VNF** a souligné que certains postes sur l’organigramme sont vacants depuis 3 ans et ne sont jamais publiés.

SITUATION DE L’EMPLOI A SEPTEMBRE 2024

Le document présente la situation de l’emploi sur 2021, 2022 et 2023.

Remarques de la **CFDT-VNF** sur la situation de l’emploi :

- Ce document permet d’avoir une visibilité sur la répartition des emplois publics et privés et le maintien d’un équilibre.
- Etonnement, il est constaté une très légère progression des salariés de droit privé en ETP mais une diminution en ETPT.
- Pour pouvoir suivre plus facilement la progression du recrutement des personnels titulaires, une simplification du document présenté est demandée.

QUESTIONS DIVERSES

La **CFDT-VNF** a évoqué la problématique de la création des directions métier qui a pour conséquence de rattacher directement certains personnels des DT au siège et de ce fait les difficultés pour les identifier.

La **direction** a informé qu’un travail et des réflexions étaient engagés sur cette problématique notamment pour savoir comment ces personnels seront gérés. Un retour sera fait aux organisations syndicales sur ce point.

Participants CFDT-VNF :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Maxime GOMEZ, DT RS	Eric VUILLIER, DT RS (excusé)
Carole DERAMMELAERE, DT NPDC	Patrick BLANC, DT CB
Gilles TEILLAUD, DT BS	Pascal DEBRIERE, DT NE (excusé)
Ronald WEYER, DT S	Pascal LESTIENNE, Siège
Benjamin JACQUES, DT NE	Benoît ROESSLER, DT
Farida SIAD, Siège	Ibrahima DIAWARA, DT BS
Rudy DELEURENCE, Siège	Stéphanie MARTIN, DT NE

Président de séance : Patrice Rabaud

Présence côté direction : Thierry Druenes – David Linselle